

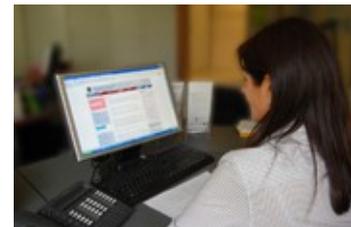
Module secondaire 2018 de l'enquête SRCV portant sur le bien-être

Examen pour avis d'opportunité du Cnis – 31 mai 2017

Amandine Schreiber (Insee)



Mesurer pour comprendre



Depuis 2005, un module secondaire chaque année

Modules fixés par Eurostat à la demande de la Commission européenne

2005 : mobilité sociale

2006 : participation sociale

2007 : conditions de logement

2008 : endettement, accès aux services bancaires

2009 : privations matérielles

2010 : partage des ressources au sein des ménages

2011 : transmission intergénérationnelle de la pauvreté

2012 : conditions de logement

2013 : bien-être

2014 : privations matérielles

2015 : participation sociale

2016 : accès aux services

2017 : santé

2018 : bien-être

Objectifs du module bien-être

Mieux connaître le lien entre les **conditions de vie** et le **bien-être ressenti**.

Recueillir des données sur le **bien-être perçu** (satisfaction dans la vie en général, satisfaction au travail, sentiment de solitude, etc.)

Tester et finaliser le module « **bien-être** » qui sera posé **tous les six ans** dans le nouveau dispositif EU-SILC à partir de 2020.

Des études en cours sur le MS 2013 portant sur le bien-être

Ouvrage publié par Eurostat

Quality of life, Facts and views, édition 2015

Données publiées dans France Portrait Social, édition 2015

Travaux d'études en cours (Insee, Cepremap, ...)

1. Satisfaction générale dans la vie par pays en 2013



Champ : personnes de 16 ans et plus, résidentes d'un pays de l'Union européenne (UE28).

Note : les valeurs entre parenthèses correspondent aux valeurs des réponses sur une échelle d'intensité de la satisfaction dans la vie allant de 0 à 10.

Source : Eurostat, EU-SILC.

Le contexte juridique

Pour l'enquête principale

Règlement de codécision du Parlement européen et du Conseil européen en date du **16 juin 2003** publié au Journal Officiel des Communautés européennes (JOCE) le 3 juillet 2003.

Obligation de produire ces statistiques dans **tous les pays de l'Union européenne**.

Avis d'opportunité délivré le 11 décembre 2013 sous le numéro 207/H030 valable pour les enquêtes de **2014 à 2018**.

Pour le module secondaire 2018

Règlement **2017/310** du **22 février 2017** concernant la liste des variables cibles secondaires relatives au **bien-être** pour 2018

Une extension dans les DOM en 2018

Demande de la DGOM

Extension dans les 4 DOM « historiques » :

Guadeloupe, Réunion, Martinique et Guyane

Échantillon de 2000 FA par DOM

Exploitation possible pour chaque DOM

Moyens et objectifs

Protocole :

Collecte de mai à décembre 2018

Questionnaire au plus proche de celui de la métropole
(modifications minimales)

Pas de réinterrogation

Objectifs :

Mesurer la pauvreté en conditions de vie et la pauvreté
monétaire

Recueillir des informations sur les conditions de vie dans les
DOM

Tester l'extension aux DOM envisagée après la refonte

Perspectives

En 2020 : **Refonte** du dispositif SRCV

A partir du T1 2018 : **Concertation** pour la conception du **nouveau questionnaire SRCV**.

Si vous voulez participer aux échanges sur le nouveau questionnaire, merci de contacter :

lucie.calvet@insee.fr

Merci pour votre attention

Amandine Schreiber (Insee)



Mesurer pour comprendre

